

FICHE 2 : TUTEUR ET JEUNE, QUI EST QUI ?

Les bonnes pratiques de tutorat déclinées dans cette boîte à outils s'inscrivent principalement dans le cadre du tutorat d'intégration ou d'insertion. Elles concernent l'intégration d'un jeune travailleur dans son nouvel emploi au sein d'un milieu d'accueil d'enfants, grâce à l'accompagnement d'un tuteur.

Qui est ce jeune travailleur?

Il s'agit d'un nouveau travailleur récemment embauché, qui va devoir découvrir, comprendre, son nouvel environnement de travail et s'y adapter. (tutorat d'intégration)

Il peut parfois s'agir (tutorat d'insertion)

- ▶ d'un jeune qui s'inscrit dans le cadre de la mesure *Emploi-Jeune*. Dans ce cas, il est âgé entre 18 et 30 ans (maximum). Une fois engagé, il preste une partie de son contrat (généralement un 1/2 temps) au service de l'asbl et une autre partie (environ un 1/4 temps) est investie dans une formation qualifiante (animateur, éducateur ou auxiliaire de l'enfance), s'il entre dans la mesure emploi-jeune sans qualification liée au secteur de l'enfance.
- ▶ d'un jeune inscrit dans une formation organisée par un Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA). Le principe est de faire alterner deux jours de formation et trois jours de pratique effective chez un employeur.

Qui est le tuteur?

Il s'agit d'un professionnel qualifié travaillant au sein de l'environnement de travail du jeune, qui l'accueille et l'accompagne tout au long de son cheminement professionnel.

LE TUTEUR EST...

- ... un guide
- ... un trait d'union
- ... un coach
- ... un conseiller
- ... un collègue qui est là pour aider



LE TUTEUR N'EST PAS...

- ... un assistant social
- ... un professeur
- ... un chef présent pour contrôler le travail
- ... un psychologue
- ... un membre de la famille
- ... un « dévidoir à frustrations »
- ... la fée clochette

